

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/MCB  
Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION "ROYAN-  
VACANCES-JEUNESSE"

83-186

DATE DE CONVOCATION

9 Décembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 Décembre 1983

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 32

POUR :

CONTRE :

ABSTENIONS :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE DU CONSEIL MUNICIPAL

30 DEC. 1983

APPLICATION 101 N° 01218  
du 2-3-1982  
**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS  
le VINGT ET UN DECEMBRE à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Jean-Noël DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire,  
MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-POUMAILLOUX-DAUZIDOU-BENOIT Adjointe  
MM. REVOLAT-MARCONI-BERTHOME-Mmes GAUDIN-JEAN-MM. PAPEAU-COUNIL-  
LACOTTE-GEOFFROY-GAVEN-CANAU-THOMAS-LAPERCHE-BARBAT-MONNARD  
Mmes LAFAYE-EPAGNEAU-FONTAN-BUCHET Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT-Mme RAILLAT par M. BOUTET  
Mme DE GAYE par Mme BUCHET  
M. ROUDOT par M. MONNARD  
M. MOST par M. FABER

Absents : MM.  
Mle DEVIGNE

M. BERTHOME a été élu Secrétaire.

*Comme chaque année, l'association "ROYAN-VACANCES-JEUNESSE"  
a organisé sur la plage de ROYAN des activités de loisirs à caractère  
socio-éducatif pendant la période des vacances estivales 1983.*

*La Ville de ROYAN a accordé à cette association une  
subvention ordinaire de 18 360F au titre de l'exercice 1983. A la  
fin de la saison estivale le compte financier de "ROYAN-VACANCES-  
JEUNESSE" fait apparaître un déficit de 8 000 F dû en partie au  
non versement de subventions du Ministère du temps libre-Jeunesse  
et Sports.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une  
subvention exceptionnelle de 8 000 F à cette association.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. d'accorder une subvention exceptionnelle de 8 000 F à l'Association  
"ROYAN-VACANCES-JEUNESSE"

. d'imputer la dépense correspondante au chapitre 944.9, article 857  
du Budget de l'exercice 1983 (étant précisé que ce crédit est  
financé par une plus value de recette du chapitre 943 article  
7375 "Participation des Communes au frais de fonctionnement des  
Collèges ZOLA et Triloterie").

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM Les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,

